



# Inclusion

Département du développement de la petite enfance



Illinois  
State Board of  
Education



# L'intégration dès la petite enfance pour chaque enfant de l'Illinois

L'inclusion concerne chaque enfant.

L'inclusion concerne chaque enfant. L'inclusion est le pilier de l'éducation des enfants handicapés aux côtés de leurs pairs non handicapés plutôt que séparément. La loi américaine sur les personnes handicapées (ADA) et la section 504 de la loi sur la rééducation (Sec. 504) exigent des écoles et des agences qu'elles offrent l'égalité des chances aux enfants atteints d'un handicap. L'exigence d'inclusion tire son origine de la loi sur l'éducation des porteurs de handicap (Individuals with Disabilities Education Act ou IDEA). Pour les enfants en âge préscolaire et scolaire (de 3 à 21 ans), l'IDEA exige que les enfants porteurs de handicap soient éduqués dans « l'environnement le moins restrictif » (§1412(a)(5) et §1413(a)(1)). Pour les nourrissons et les enfants en bas âge (de 0 à 3 ans) porteurs de handicap, l'IDEA favorise l'utilisation d'« environnements naturels » pour les services d'intervention précoce (§1432(4)(G)).

L'inclusion dans les programmes pour la petite enfance signifie inclure les enfants en situation de handicap, placer des attentes élevées et promouvoir intentionnellement la participation à toutes les activités d'apprentissage et sociales, grâce à des aménagements individualisés, ainsi que d'utiliser des services et des aides fondés sur des preuves pour stimuler leur développement, les amitiés avec leurs pairs et l'appartenance à un groupe. Cela s'applique à tous les jeunes enfants porteurs de handicap, des plus légers aux plus graves.

« Être inclus à l'âge de seulement 3 ans s'est avéré être la base de la réussite, lorsque mon fils est entré à l'école maternelle. »

~Parent

## Définition de l'inclusion dès la petite enfance

« L'inclusion dès la petite enfance incarne les valeurs, les politiques et les pratiques en faveur du droit de chaque nourrisson et jeune enfant ainsi que de sa famille, et ce quelles que soient ses capacités, à participer à un large éventail d'activités et de contextes en tant que membres à part entière des familles, des communautés et de la société. Les résultats souhaités des expériences d'inclusion pour les enfants handicapés ou non et leurs familles témoignent d'un sentiment d'appartenance et d'adhésion, des relations sociales positives et des amitiés, ainsi que du développement et de l'apprentissage pour faire éclore leur plein potentiel. Les caractéristiques de l'intégration qu'il est possible d'utiliser afin d'identifier les programmes et services de la petite enfance de haute qualité sont l'accès, la participation et le soutien. »

\* \* \*

Définition tirée de la prise de position conjointe sur l'inclusion de la « Division de la petite enfance » (DEC) et de l'« Association nationale pour l'éducation des jeunes enfants » (NAEYC).

« Pour nous, l'inclusion signifie que les adultes donnent à ses camarades de classe l'exemple d'interactions qui ne sous-estiment pas ses capacités. »

« L'inclusion est un bonheur car les enfants sont naturellement enclins à accepter l'autre : il suffit de les observer dans la cour de récréation et de les voir modifier leur jeu de manière autonome pour qu'il soit accessible à tous. »

## Qu'est-ce qu'un programme destiné à la petite enfance ?

Selon le gouvernement fédéral, un programme sur mesure pour la petite enfance est destiné à accueillir des enfants handicapés alors que la majorité des enfants sont des enfants sans handicap.

Ces programmes peuvent inclure, mais sans s'y limiter :

- des programmes d'aide à l'enfance ;
- des classes préscolaires dispensées par le système scolaire public à une population éligible à l'enseignement préscolaire ;
- des jardins d'enfants ou des écoles maternelles privés ; et
- des centres collectifs de développement de l'enfant ou de garde d'enfants.

## Les programmes pour la petite enfance doivent :

- favoriser un apprentissage actif et axé sur l'enfant ;
- proposer des activités d'apprentissage adaptées au niveau de développement des enfants ;
- proposer des activités pertinentes aux enfants qui participent au programme ;
- proposer une variété d'activités et de matériels d'apprentissage interactifs dans les centres d'apprentissage ;
- offrir des expériences d'apprentissage qui répondent aux intérêts des enfants ;
- inclure des conversations et des interactions entre ces enfants et les adultes durant toute la journée.





## Avantages d'une éducation préscolaire inclusive de haute qualité pour chaque enfant

- ★ Selon les recherches, l'intégration est bénéfique pour les enfants atteints ou non d'un handicap, et ce dans divers domaines du développement.
- ★ Les enfants porteurs d'un handicap, y compris les cas les plus graves et dont les besoins sont les plus élevés, peuvent faire des progrès significatifs en matière de développement et d'apprentissage dans des environnements inclusifs.
- ★ Les enfants porteurs de handicap qui participent à des programmes d'accueil de la petite enfance démontrent également de meilleures aptitudes socio-affectives en comparaison à leurs camarades placés dans des environnements séparés.
- ★ L'intégration significative dans des programmes de qualité destinés à la petite enfance peut aider les enfants porteurs de handicap à atteindre leur plein potentiel, ce qui se traduit par de larges avantages pour la société.

**Déclaration de politique générale du ministère américain de la santé et des services sociaux et du ministère américain de l'éducation sur l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les programmes de la petite enfance, texte intégral, 14 septembre 2015.**



## Définition des caractéristiques de l'inclusion

### Accès :

Proposer un large éventail d'activités et d'environnements à chaque enfant en éliminant les obstacles physiques et en proposant une multitude de façons de promouvoir l'apprentissage et le développement.

### Participation :

Utiliser une gamme d'approches pédagogiques afin de développer l'engagement dans les activités ludiques et d'apprentissage, ainsi qu'un sentiment d'appartenance chez chaque enfant.

### Supports :

Les aspects plus vastes du système tels que le développement professionnel, les incitations à l'intégration et les possibilités de communication et de collaboration entre les familles et les professionnels afin d'assurer une intégration de haute qualité.

\* \* \*

Extrait de la prise de position conjointe sur l'inclusion de la Division de la petite enfance (DEC) et de l'Association nationale pour l'éducation des jeunes enfants (NAEYC)

# Que faire pour que mon enfant reçoive des services d'éducation spéciaux dans un environnement inclusif de haute qualité ?



## Modèle de l'enseignant doublement licencié

- Les enseignants qui dispensent un enseignement ordinaire et spécialisé à un groupe d'enfants, en dépit d'un programme d'enseignement individualisé (PEI)
- 1 Équivalent temps plein (FTE) à double licence
- 1 Assistant FTE

**À double licence : Licence d'éducateur professionnel (PEL) approuvée pour lapetite enfance et l'éducation spécialisée de la petite enfance (ECSE)**



## Modèle d'équipe (co-enseignement)

- Les enseignants titulaires de différentes certifications travaillent ensemble pour planifier, mettre en œuvre et évaluer les activités de tous les enfants
- 1 Titulaire spécialisé d'une FTE à double licence\* ou d'un PEL en comportement d'apprentissage 1 spécialiste avec l'approbation de l'ECSE
- 1 enseignant FTE titulaire d'un PEL dans le domaine de la petite enfance
- 1 Assistant FTE



## Modèle itinérant

- Les enseignants et les prestataires de services annexes dispensent un enseignement spécialisé dans les classes normales, en collaboration avec l'enseignant attiré et d'autres membres du personnel.
- 1 double licence ou PEL en LBS1 avec l'approbation de l'ECSE. FTE déterminé par les exigences du programme d'éducation individualisé.



## Modèle coopératif

Le personnel chargé de l'enseignement spécialisé et des services connexes s'entretient avec le personnel chargé de l'enseignement ordinaire à propos des enfants bénéficiant d'un plan d'enseignement individualisé ou IEP. Les enseignants qui dispensent un enseignement ordinaire et spécialisé à un groupe d'enfants, bénéficiant ou non d'un plan d'enseignement individualisé ou IEP.

- Peut avoir lieu comme modèle isolé ou en plus des autres modèles.

Les mesures de soutien à l'inclusion mentionnées ci-dessus peuvent être mises en œuvre partout où les jeunes enfants sont accueillis et éduqués. Parmi les options les plus courantes, citons les garderies communautaires, les programmes de soutien à l'éducation préscolaire (Head Starts), les classes de « Préscolarité pour tous » et les classes d'enseignement préscolaire dans les écoles publiques.

Dans tous les cas, l'objectif est de fournir des services d'éducation spéciale aux enfants porteurs d'un handicap dans le cadre d'un programme de haute qualité qui inclut des enfants porteurs ou non d'un handicap.

## Où l'intégration peut-elle se faire pour mon enfant ?

Partout où les jeunes enfants sont ensemble ! Parmi les options communes :





## Références et ressources

**CONNECT** : Le centre de mobilisation des connaissances en matière de petite enfance. (2012). Avis de politique générale : La loi sur l'enseignement inclusif (Rév. ed.). Chapel Hill : L'université de Caroline du Nord, Institut du Développement de l'enfant, FPG, Auteur.

DEC/NAEYC. (2009). Inclusion de la petite enfance : Une déclaration de position commune de la division de la petite enfance (DEC) et de l'association nationale pour l'éducation des jeunes enfants (NAEYC). Chapel Hill : L'Université de Caroline du Nord, Institut de développement de l'enfant FPG, peut être téléchargé gratuitement à l'adresse suivante : [http://npdci.fpg.unc.edu/resources/articles/Early\\_Childhood\\_Inclusion](http://npdci.fpg.unc.edu/resources/articles/Early_Childhood_Inclusion)

Loi de 2004 sur l'amélioration de l'éducation des personnes handicapées 20 U.S.C. § 1400 et seq.

Déclaration de politique générale du ministère américain de la santé et des services sociaux et du ministère américain de l'éducation sur l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les programmes pour la petite enfance, texte intégral, 14 septembre 2015.